

SECRET  
001 1 1978



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/12724  
31 mai 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS/  
ESPAGNOL/FRANCAIS/  
RUSSE

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 2079ème séance du Conseil de sécurité, le 31 mai 1978, le Président du Conseil a fait la déclaration ci-après au nom des membres du Conseil après l'adoption de la résolution 429 (1978) :

A l'occasion de l'adoption de la résolution relative au renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante concernant la résolution qui vient d'être adoptée :

"On sait qu'il est dit, au paragraphe 36 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/12710), que 'néanmoins, le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie est essentiellement précaire. Les principaux éléments du problème du Moyen-Orient n'ont pas encore été résolus et la situation dans la région demeurera instable et dangereuse tant que des progrès réels n'auront pas été réalisés sur la voie d'un règlement juste et durable de tous les aspects du problème.' Cette observation du Secrétaire général reflète l'opinion du Conseil de sécurité."

En outre, je tiens à préciser, au nom de la délégation de la Chine, qu'étant donné qu'elle n'a pas pris part au vote sur cette résolution, cette délégation adopte la même attitude à l'égard de la déclaration dont je viens de donner lecture au nom des membres du Conseil.

-----